FICHE D'INSCRIPTION – ACCUEILS DE LOISIRS DES COMMUNES PERIURBAINES DE CHARTRES METROPOLE

Vacances d'Hiver du 26 Février au 08 Mars 2024

Pour inscrire votre ou vos enfant(s) dans un des Accueils de Loisirs, **vous devez retourner cette fiche d'inscription complétée, signée et accompagnée du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des PEP28 chèques vacances ou CESU non-dématérialisé).

- Inscription des familles habitant l'une des communes périurbaines de Chartres métropole à partir du 29 Janvier 2024, sur le portail familles exclusivement (sous réserve de places disponibles) et à partir du 31 Janvier 2024 à 8h30 au siège PEP28 et dans les accueils de loisirs (Copie de la feuille d'imposition 2022 sur les revenus 2021).

- Inscription pour les familles des communes urbaines Chartres métropole et autres communes à partir du 14 Février 2024 (selon les places disponibles restantes)

- Elle impliquera obligatoirement une facturation, que l'enfant soit présent ou non.

Pour les périodes suivantes, une nouvelle fiche d'inscription sera à retirer dans les accueils de loisirs ou au Guichet Unique, Pôle Administratif, Place des Halles à CHARTRES, ou aux P.E.P 28, 3 rue Charles Brune à Lucé ou sur le site internet www.lespep28.org. Pour toute nouvelle inscription en cours d'année scolaire, il convient de remplir le dossier d'inscription famille, si celui-ci n'a pas été renseigné au préalable.

❒ J'autorise l'association PEP28 à recueillir des informations me concernant auprès de ma Caf, dont mes ressources N-2, mon quotient familial N-2, le nombre d'enfants à charge, le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiaire de l'Aeeh afin de calculer le tarif qui me sera facturé dans le cadre de l'accueil de mon ou mes enfants dans l'accueil de loisirs coché ci- dessus et à conserver les copies d'écran de cette consultation pendant 5 ans minimum. Si vous n'autorisez pas, vous paierez le montant le plus élevé.

Autorité parentale	**Nom :**	**Prénom :**	**Tél. :**
	Nom :	**Prénom :**	**Tél. :**
	Adresse :		
	Mail :		
1er Enfant/Ado	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	❒ Maternel ❒ Elémentaire ❒ Adolescent	
2ème Enfant/Ado	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	❒ Maternel ❒ Elémentaire ❒ Adolescent	
3ème Enfant/Ado	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	❒ Maternel ❒ Elémentaire ❒ Adolescent	

Merci de cocher l'accueil de loisirs et le type de repas de votre choix :

Accueils de Loisirs	Horaires :	Espaces jeunes	Type de repas :
❒ **AMILLY**	7h30 - 18h30		**La Normande** ❒ Standard ❒ Végétarien ❒ PAI
❒ **BOUGLAINVAL**	7h - 19h		
❒ **DAMMARIE**	7h30 - 18h30	❒ **DAMMARIE**	
❒ **BAILLEAU-L'EVEQUE**	7h30 - 18h30	❒ **SOURS** (Regroupement)	
❒ **SAINT-LEGER-DES-AUBEES**	7h - 19h		
❒ **MAINTENON**	7h - 19h		**Resto'Val** ❒ Standard ❒ Végétarien ❒ PAI
❒ **JOUY**	7h - 19h	❒ **SAINT-GEORGES-SUR-EURE**	**Restauration Chartres métropole** ❒ Standard ❒ Végétarien ❒ PAI
❒ **MORANCEZ**	7h30 - 18h30	❒ **BAILLEAU-L'EVEQUE** (Regroupement)	
❒ **SAINT-GEORGES-SUR-EURE**	7h30 - 18h30	❒ **JOUY**	
❒ **SOURS**	7h30 - 18h30	❒ **MAINTENON** (Regroupement)	

Regroupement : Les jeunes sont accueillis, matin et soir, sur cette structure mais acheminés par minibus sur l'espace jeunes ouvert à la journée. (Dammarie, Saint-Georges-sur-Eure et Jouy)

Merci de cocher le ou les forfaits retenus :

Forfait du 26/02 au 01/03/2024 ❒ **Forfait du 04/03 au 08/03/2024** ❒

Pour les occasionnels, uniquement, merci de cocher le ou les jours retenus ci-dessous :

PRESENCE(S) EN OCCASIONNEL	JOURNÉE AVEC REPAS			COUT : 1er enfant	COUT : 2ème enfant	COUT : 3ème enfant
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant			
Lundi 26/02	❒	❒	❒			
Mardi 27/02	❒	❒	❒			
Mercredi 28/02	❒	❒	❒			
Jeudi 29/02	❒	❒	❒			
Vendredi 01/03	❒	❒	❒			
Lundi 04/03	❒	❒	❒			
Mardi 05/03	❒	❒	❒			
Mercredi 06/03	❒	❒	❒			
Jeudi 07/03	❒	❒	❒			
Vendredi 08/03	❒	❒	❒			
	TOTAL :					

TARIFS 2024

Petites vacances	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon		Enfants extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon	
Revenu fiscal de référence / 12	Forfait semaine 26/02 au 01/03 04/03 au 08/03 avec repas	Occasionnel du 26/02 au 08/03 Journée avec repas	Forfait semaine 26/02 au 01/03 04/03 au 08/03 avec repas	Occasionnel du 26/02 au 08/03 Journée avec repas
0 à 1220	32,99 €	7,92 €	117,74 €	28,26 €
1221 à 1500	39,81 €	9,56 €		
1501 à 1800	46,07 €	11,06 €		
1801 à 2100	52,90 €	12,69 €		
2101 à 2400	59,15 €	14,20 €		
2401 à 2900	65,98 €	15,83 €		
2901 à 3400	72,80 €	17,47 €		
3401 à 3900	79,06 €	18,97 €		
3901 à 4400	85,88 €	20,61 €		
4401 et +	92,71 €	22,25 €		

Réduction de 10% à compter du 2ème enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée

Total Réglé ce jour :_____ €

Chèque N°:_____ Banque:_____ Montant:_____ €

ANCV:_____ € CESU:_____ € ESPECES :_____ N° reçu:_____ N°CB:_____

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des PEP 28 et dans les structures de loisirs).

Fait le : **Signature :**

Association des PEP28
3, rue Charles Brune 28110 Lucé Tél : 02.37.88.14.14